té par la quille du « Pas-de-Calais » qui a huit mètres de tirant d'eau. Alors, peut-être est-on remonté trop tard !

Voilà ce que disent les vieux marins du Courgain.

Tous compatissent à la douleur du père Delpierre qui est un vieux Calaisien. Depuis six jours c'est, le soir, dans la boutique du vieux loup de mer, revenu de la plage, un défilé incessant d'amis. On discourt sur la catastrophe, on évoque le souvenir de celui qui repose doucement là-bas sur le banc de sable, les enfants pleurent, la mère embrasse le portrait de son fils, tandis qu'au large la mer mugit lugubrement et entrechoque ses vagues échevelées au-dessus de l'épave, comme font donc nos cimetières au-dessus des tombes les cimes des cyprès traversées par la rafale...

P. R.

Impression de couloirs parlementaires

Le moindre vent qui d'aventure fait rider la face des mares stagnantes obligeait depuis longtemps les ministres à baiser la lune. Voici qu'aujourd'hui leurs humides bords ne suffisent plus aux petites mares qui se gonflent sous la poussée de la représentation proportionnelle et mugissent de se réunir en étangs plus larges et plus aptes à la navigation des idées assainies. La brise aura ainsi plus de prise sur les voiles, lorsqu'elles se hasarderont au gré des flots nuancés de toutes les couleurs politiques, et nul ne doute que ce ne soit au bleu.

De l'eau ou de la vase ? Telle est à peu près l'alternative que le projet de la réforme électorale va soumettre à la Chambre. Les eaux dans lesquelles naviguera la représentation populaire ne seront pas toutes de la meilleure qualité, c'est certain. Mais la vase a fait ses preuves. Elle est sale par définition et sera toujours sale. Il faut, pour s'y plaire, avoir le goût formé à l'école de la Franc-Maçonnerie et du radicalisme, et se délecter à croupir comme l'ont fait les gouvernements précédents, qui vivaient de leur pourriture et tiraient argent de leur bourbier.

Les députés et les ministres, roseaux gouvernants ou roseaux votants, en sont à se demander aujourd'hui de quel côté ils plieront. Le vent souffiera-t-il plus fort du côté des réformes libérales que du côté du franc-maçonnerie maçonnique et du socialisme ? Voilà sur quoi s'interrogent aujourd'hui les groupes, d'une part, et le gouvernement, de l'autre, sans qu'on voie encore bien clairement qui tentera le premier de peser de tout son poids sur un adversaire qui cherche encore la direction du vent.

M. Briand, s'il ressemble à la plupart des autres chefs de gouvernements, doit chercher sa majorité là où il a chance de la trouver, c'est-à-dire en s'appuyant sur une coalition d'idées proportionnalistes, d'idées libérales, d'idées modérées.

Aura-t-il le courage de se séparer immédiatement de ses amis d'autrefois, de ceux qui l'ont poussé, élevé et soutenu, ou bien, craignant les foudres de ceux qui ne peuvent plus que lui nuire et non pas le maintenir, se retournera-t-il vers un programme qu'il sait pertinemment être funeste au pays et mesquin pour sa gloire ?

Ceux qui admirent la souplesse et le talent du premier ministre n'ont pas tous une opinion aussi avantageuse de sa fermeté. Il est du caractère de M. Briand de se faire à son don de persuasion pour endormir les résistances de ses adversaires. A Grenelle, où l'on n'a ni le goût ni l'habitude des mensonges, on est trop porté à juger les autres d'après soi et à se laisser prendre aux belles phrases; mais à gauche, et surtout parmi les socialistes, plus finauds qu'intégrales, on ne se paye pas de cette monnaie.

Il lui faut avoir le courage de rompre avec les sectaires et les fanatiques du « bloc », et donner plus que des paroles, des actes, s'il veut nous faire croire à ses idées d'apaisement.

Telle était l'impression dominante qui se dégageait des conversations que nous avons pu avoir hier dans les couloirs.

JOSEPH MOLLET.

Réunion des Groupes

LES RADICAUX-SOCIALISTES

Paris. — Le groupe radical-socialiste s'est réuni sous la présidence de M. Lauraine. A l'ordre du jour, figure l'examen des bases d'organisation du groupe et de diverses questions intérieures.

M. Cruppi a pris le premier la parole. Il a exposé la doctrine d'un parti non, absolument opposé au parti collectiviste. Il a ajouté que le groupe devait se préoccuper de certain projet de réorganisation qui avait pris naissance pendant les vacances parlementaires.

M. Ajam, qui avait été l'un des initiateurs de ce nouveau groupement, a exposé longuement le programme qu'il préconise : lutte à outrance contre l'extension des monopoles d'Etat, aucune alliance possible avec les collectivistes ; loi de défense laïque ; acceptation du projet d'impôt sur le revenu, tel qu'il a été adopté au Sénat.

La question des monopoles a fait l'objet d'une discussion très étendue, mais la réforme électorale a été à peine esquissée.

Finalement le groupe a décidé de se reconstituer définitivement et a confié le soin d'élaborer un programme, à une commission ainsi composée : MM. Cruppi, Ajam, Clémentel, Dessoye, Péret, Veriot, Maunoury, Lebocq, Cuny, Dron, Delcassé.

A l'unanimité, le groupe a décidé de voter aujourd'hui pour M. Brisson comme président, et MM. Berteaux et Etienne comme vice-présidents.

LES SOCIALISTES UNIFIÉS

Chez les socialistes unifiés, on s'est surtout préoccupé de la participation du groupe à l'élection du bureau de la Chambre.

On se trouvait en présence de trois motions : la première de M. Jules Guesde, qui préconisait les candidats de lutte de classes ; celle de M. Bedouce qui conseillait l'abstention ; enfin celle de M. Jaurès qui laissait à chacun des membres du groupe la liberté de son attitude.

Après une discussion des plus mouvementées, c'est la motion Jaurès qui a prévalu.

Ajoutons qu'au cours de la réunion plusieurs des nouveaux élus ont manifesté leur mécontentement de s'être vus relégués pour leur place en séance, sur les bancs de l'extrême-droite ; ils ont déclaré qu'ils ne tiendraient aucun compte de cette répartition et viendraient siéger à l'extrême-gauche.

LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE

Le Groupe de la Gauche démocratique communique le procès-verbal suivant :

« Les anciens députés, membres de la Gauche démocratique, se sont réunis, sur la convocation de M. D'Iriart d'Etchepare, qui présidait le Groupe dans la dernière législature.

« Ils ont décidé de reconstituer le Groupe et d'inviter à y adhérer tous ceux de leurs collègues qui ont été élus sur un programme démocratique, laïque, anticlérical et répudiant les doctrines collectivistes ».

Le Groupe s'est ajourné à aujourd'hui pour recevoir ses nouveaux adhérents et se reconstituer définitivement ».

Nous avons demandé quelques renseignements à M. D'Iriart d'Etchepare :

« Acceptez-vous, par exemple, les anciens membres de l'Union Républicaine, groupe qu'avait fondé François Carnot ?

— Oui, s'ils adhèrent à notre programme laïque, qui constitue pour nous la véritable pierre de touche.

En un mot, nous ne voulons ni des extrêmes de droite, ni des extrêmes de gauche.

CHEZ LES SOCIALISTES PARLEMENTAIRES

Le Groupe socialiste parlementaire (socialistes indépendante), a examiné successivement la situation politique et les projets attribués au Gouvernement par des communications officieuses.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Augagneur, Paul Boncourt, Violette, Canuzet, Colliard, Landry, Frayssinet, il a été décidé qu'il considérait comme essentiel la question financière.

Il s'est déclaré, à la majorité, partisan de la constitution des monopoles, comme source des recettes nécessaires à l'équilibre du budget, et en première ligne, par le monopole de l'alcool.

Sur la question électorale, il s'est déclaré en grande majorité opposé au scrutin d'arrondissement et partisan du scrutin de liste. Il s'est prononcé pour la représentation proportionnelle en réservant son appréciation sur le projet attribué au Gouvernement.

Sur la question scolaire le groupe considère que l'intervention des pères de famille dans le fonctionnement de l'école laïque semble une concession du manifeste des évêques, alors que le rejet absolu du monopole de l'enseignement aggrave encore la portée de cette concession.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

— A LILLE, de M. Auguste Gaudefroy, ancien rédacteur et administrateur de « La Dépêche ».

Né en 1835, à Amiens, le défunt était entré en 1884, à « La Dépêche », où il prit, quelque temps après, la direction du service commercial.

En 1906, il accepte de se retirer, mais en continuant, jusqu'à ces derniers jours, sa collaboration comme critique musical.

Il était l'auteur d'une série de livres et de brochures, plusieurs fois récompensés par la Société des Sciences, sur l'histoire de la musique à Lille et sur les musiciens de la région.

M. Gaudefroy a légué à la Bibliothèque de Lille de nombreux documents inédits sur ses études préférées.

— A LILLE, de M. Henri Pajot, notaire honoraire décédé lundi, dans sa 73e année.

Les funérailles seront célébrées jeudi, à onze heures, en l'église du Sacré-Cœur.

— A WAZIERS, de Madame Riquart-Bolognesse, membre de l'Association des Mères Chrétiennes, pieusement décédée dans sa 59e année. Elle était la mère de M. l'abbé Riquart, directeur au Séminaire de Saint-Amand. Les funérailles auront lieu demain jeudi, à dix heures.

— A BRUNEMONT, de M. Henri Duhen, brasseur, maire de la commune, décédé à l'âge de 51 ans.

M. Duhen avait été élu aux dernières élections municipales avec la liste libérale. Le défunt unanimement connu et estimé à Douai, était chef d'escadron de territoriale au train des équipages, et chevalier du Mérite agricole. Il était aussi président-fondateur de la société cycliste la « Pédale douaisienne ».

— Hier ont eu lieu, en l'église Saint-Joseph, à LILLE, les funérailles de Mademoiselle Anais Chesquier, secrétaire générale de l'Association des Infirmières du Nord à Lourdes.

Le généreux dévouement de la défunte pour les œuvres de sa paroisse, son zèle inlassable dans les importantes fonctions qu'elle remplissait parmi les infirmières, son ardente piété pour Notre-Dame de Lourdes lui ont obtenu, nous aimons à l'espérer, un favorable accueil près de Dieu, au Ciel où elle est allée célébrer les derniers jours du mois de Marie.

Les Brancardiers et les Infirmières de Lourdes, dont une nombreuse délégation conduisait hier sa mortelle dépouille à sa dernière demeure ici-bas, garderont un pieux souvenir de la bonne Anais qui, par ses humbles services a aidé si puissamment la bonne organisation du pèlerinage des malades du Nord.

— Mardi, à onze heures, en l'église de LA MADELEINE, ont été célébrées, au milieu d'une assistance considérable, les funérailles de M. Georges Fontaine, ancien maire.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Bellanger, curé de la paroisse.

Sur le parcours, l'Harmonie municipale, sous la direction de son chef, M. Capelle, exécutait des marches funèbres.

Les membres du conseil municipal marchaient en groupe ayant à leur tête MM. Morel et Pichon, adjoints.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Emile Delesalle, maire de La Madeleine ; Castelain, ancien adjoint de M. Georges Fontaine ; Chocquel, associé de M. Fontaine ; Pastour, vice-président de l'Union républicaine madeleinoise.

Le deuil était conduit par MM. Maurice Fontaine, frère du défunt, et Georges et Alfred Valdelièvre, ses beaux-frères.

On remarquait la présence de MM. Ch. Delesalle, maire de Lille ; Georges Vandame, député du Nord ; Emile Serive, conseiller général ; Guilhaut, conseiller d'arrondissement ; Edmond Fauchieur, président de la Chambre de Commerce de Lille ; Laurenge, Brackers d'Hugo, Dambrine, Liégeois-Six, Bilaudi, Crépy-Saint-Léger, Denchin, Beudon, adjoints au maire de Lille ; Oscar Faoysu, maire d'Hellemmes ; Catoire, maire de St-André ; Rémy et Ovigneur, conseillers municipaux de Lille ; Turen, vice-président du Bureau de Bienfaisance de Lille ; Hochstetter, vice-président de la Société Industrielle ; Ledieux-Dupaix, consul des Pays-Bas ; Boyer-Chemmard, Gambert, avocats ; Jean Joire, statuaire; Emile Le Blan, Léon et Louis Thirlez, industriels; Lecocq, chef de division honoraire à la Préfecture du Nord; le docteur Olivier ; Paul Assignion, secrétaire-général de la Mairie de Lille ; une délégation de la Société de secours-mutuels des Employés de Tramways.

L'inhumation a été faite au cimetière de l'Est, à Lille, où M. Emile Delesalle a prononcé un éloge ému de son prédécesseur.

Nous recommandons aux prières l'âme des défuntes et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

— Mercredi, à dix heures, a été célébré, en l'église de SAINT-JANS-CAPPEL, le mariage de M. Raphaël Haverland, de NIEPPE, avec Mlle Madeleine Sagary.

Les témoins étaient : pour le marié, MM. Ernest et Edouard Haverland, ses oncles ; pour la mariée, MM. Polydore Sagary, son oncle, et Maurice Ringot, son beau-frère.

Le consentement matrimonial a été reçu par M. l'abbé D'hondt, curé de Nieppe, qui a prononcé une délicate allocution.

— Lundi, à onze heures, a eu lieu en l'église Saint-Pierre, à FOURMIES, le mariage de M. Louis Bachy, capitaine d'artillerie, stagiaire à l'état-major du 20e Corps d'armée, avec Mlle Hélène Douvin, fille de M. Léon Douvin, ancien industriel. Les témoins étaient pour le marié, MM. Emile Bachy et Louis Fincher, ses frère et beau-frère ; pour la mariée, M. Paul Douvin, son oncle, et Mme Villemain, sa tante.

A l'occasion du mariage de sa fille, M. Léon Douvin a fait parvenir aux Œuvres de Charité et de Catéchismes une généreuse aumône.

— Nous apprenons les fiançailles de M. le docteur Klein, de LILLE, avec Mlle Emilie Moulin, fille de M. et Mme Moulin-Vanaverbecq, de TOURCOING.

ÉCHOS

BIENS VOLÉS

Par décret paru à l' « Officiel » les biens ayant appartenu à la fabrique d'Hérin sont attribués au Bureau de bienfaisance de cette commune.

RECEVEURS BURALISTES

Sont nommés receveurs buralistes dans le département du Nord : MM. Bin, ancien militaire à Saint-Hilaire ; Lenoir, ex-adjudant au 2e régiment d'infanterie coloniale à Hamon ; Delannoy, ex-adjudant au 43e régiment d'infanterie à Lewards; Madoux, à Estaires.

VACANCES DE SOUS-OFFICIERS

Les candidats à des emplois de sous-officiers sont informés qu'il existe des vacances dans les corps ci-après :

1re régiment d'artillerie à pied à Briançon ; 25e régiment d'artillerie à Châlons ; au 26e régiment d'artillerie au Mans ; au 27e régiment d'artillerie à Douai ; au 39e régiment à Toul ; au 46e régiment d'artillerie au camp de Châlons ; au 60e régiment d'artillerie à Troyes.

LES FLEURS du Préfet du Nord

Sous ce titre nous lisons dans l'UNIVERS :

A l'exemple de Mme Thomson, la femme de l'ex-ministre de la Marine, M. Vincent, préfet du Nord, trouve économique de faire payer par les contribuables les fleurs des fêtes et banquets officiels.

Dans un arrêté du 23 décembre 1909, tout récemment notifié au Préfet du Nord, la Cour des Comptes a relevé ce sans-gêne administratif :

« Attendu que les fournitures de fleurs qui font l'objet des deux mandats de 167 fr. 50 et de 394 fr. 50 au nom d'Aldebert, à l'exception de celles occasionnées par le banquet offert au Conseil général, ne paraissent aucunement rentrer dans la catégorie des frais des fêtes publiques et réceptions officielles pour lesquelles un crédit spécial a été ouvert par l'assemblée départementale ;

« Il est enjoint au Trésorier-Général de produire la preuve du reversement de la somme de 167 fr. 50, montant du premier mandat, et de celle de 94 fr. 50, formant partie du second, ou à défaut, une délibération du Conseil général, approuvant leur imputation sur les fonds départementaux. »

Au bas mot, le préfet du Nord touche une quarantaine de mille francs par an ; avec cela, il pourrait assumer la charge de deux ou trois réceptions officielles. Or, il calcule autrement.

Les fleurs qui ornent sa table le jour où il offre un dîner aux conseillers généraux, il les fait payer par le budget départemental.

La Cour des Comptes accepte cette imputation ; nous trouvons le procédé singulièrement mesquin. M. Vincent fait son petit Fallières, qui veut faire acquitter par les contribuables les frais de réception de M. Roosevelt.

Mais, indépendamment du dîner offert au Conseil général, le Préfet du Nord a donné d'autres dîners, toujours avec des fleurs.

Or, les fleurs de ces dîners et fêtes officielles devraient être payées, d'après la Cour des Comptes, par ce haut fonctionnaire.

Le public pensera que toutes les fleurs, quelles quelles soient, dont M. Vincent juge à propos d'adorner sa table ,devraient être acquittées par lui.

Ce petit trait de pingrerie administrative nous a paru intéressant à dévoiler.

Notre enquête

Suffoqué par ces brassées de fleurs dont les parfums sont doux, mais non les prix, ignorant d'ailleurs, pour n'y avoir jamais pris place, si les tables préfectorales embaument au point de scandaliser la Cour des Comptes, j'ai songé que M. le Préfet était l'homme du monde le mieux placé pour me documenter.

Hélas ! M. Vincent n'est pas à la Préfecture. Mais peut-être M. Richard, secrétaire-général, va-t-il pouvoir le remplacer.

Je présente à M. Richard l'article de l'UNIVERS, qui semble intéresser vivement M. le Secrétaire-Général. Mais, lecture faite, il ne paraît pas vouloir entrer dans de longues explications :

« Il y a une commission spéciale chargée d'examiner les comptes de la Préfecture. Adressez-vous à elle. »

Visiblement 300 francs de fleurs de plus ou de moins payés par les contribuables paraissent à M. le Secrétaire-Général chose si minime qu'il est ridicule de venir le déranger pour si peu.

Sans me tenir pour battu, je m'engage dans le dédale des bureaux, ramassant dans chaque cabinet les renseignements très vagues qu'on veut bien me fournir.

« Ah ! oui ; c'est encore la vieille histoire qu'on nous a tant rebâchée. Les fournitures de fleurs incriminées datent de 1906. Vous voyez que les bouquets ne sont plus de première fraîcheur et que la Cour des Comptes a mis du temps pour découvrir le... pot aux roses.

« Cette Cour des Comptes est pointilleuse, tâtillonne ; elle croit voir partout le mal et toutes les dépenses devraient lui être détaillées sou par sou. D'ailleurs nous lui avons répondu il y a six mois, et elle s'est déclarée satisfaite. Ne parlez plus de cette histoire qui est finie, bien finie. »

Je demande à prendre connaissance de la justification adressée par la Préfecture à la Cour des Comptes : « Mais cela nous engagerait dans de trop longues recherches. Et puis avouez que la question n'est pas des plus intéressantes ! »

Inutile d'insister ! Discrètement je pourcuis mon enquête hors de la Préfecture et comme les profanes n'ont pas les mêmes raisons d'être discrets, j'apprends des choses plus intéressantes. M. le Préfet, paraît-il, peut s'offrir pour cinq francs de fleurs chaque semaine aux frais des contribuables. C'est déjà une assez jolie corbeille hebdomadaire et de sa fenêtre où elle arrose ses violettes étiolées, Mimi Pinson doit loucher vers les appartements fleuris de Mme la Préfète.

Mais ce n'est pas tout. Il y a à la Préfecture un jardin magnifique et des serres splendides, le tout entretenu aux frais du département. On croirait qu'avec les plantes de son jardin et l'apport hebdomadaire de sa marchande, M. le Préfet pourrait se griser les narines de parfums.

Il n'en est rien : ce haut fonctionnaire touche encore 300 francs pour fleurir ses salons quand il offre à dîner au Conseil général. A ce propos un détail amusant : ce n'était pas 300 francs, mais 400 que le prédécesseur de M. Vincent offrait à la personne chargée d'orner les tables où le Conseil général dînait. Vous voyez bien que le Préfet actuel réalise de sérieuses économies !...

Nous n'ajouterons qu'un mot : toutes les dépenses pour fleurs que nous venons d'énumérer sont parfaitement reconnues ; si l'on était resté dans ces limites, la Cour des Comptes n'aurait pas eu à intervenir. Le malheur c'est qu'au dire de l' « Univers », M. le Préfet a outrepassé son crédit, pourtant assez large.

Il est vrai que ces dépenses remontent à 1906. Depuis lors, un grand ami de M. Vincent, Evrard Eller, a gagné la Grèce et, du littoral attique, cet exilé malchanceux, qui n'est pas un ingrat, doit expédier parfois à l'adresse du Préfet du Nord un gros bouquet de ces fleurs superbes qu'on a pour rien là-bas grâce à la prodigalité de ce beau ciel. Ainsi peut-être notre Préfet arrive à boucler son budget tout en flattant les narines de ses convives.

Morralité : l'argent des contribuables qui pour certains n'a point d'odeur, s'envole au contraire en parfums dans les salons où M. le Préfet reçoit ses amis et casse la croûte en leur compagnie.

J. S.

LES ÉLECTIONS CANTONALES

La date des élections cantonales de 1910, pour le renouvellement des conseils généraux et d'arrondissements est fixée au dimanche 24 juillet prochain.

Le scrutin de ballottage aura donc lieu le dimanche 31 juillet.

La grève du Canal du Nord *est terminée*

Cette longue grève, si mouvementée, des ouvriers du Canal du Nord est enfin terminée.

Le travail a repris partout et on annonce que les gendarmes qui étaient sur les lieux ont reçu l'ordre de regagner leurs casernements.

LE CONCOURS NATIONAL AGRICOLE A LILLE

Nouvelle journée de préparation du concours, hier mardi.

Au milieu d'un incessant va-et-vient de promeneurs, les exposants ont continué : ceux-ci de surveiller leurs machines — car l'exposition bat son plein, aux machines, — ceux-là de piquer dans le sable leurs pots de fleurs ; les uns ont commencé à orner, enjoliver et préparer les gradins où s'entasseront leurs produits, les autres à amener leurs magnifiques bestiaux.

Aujourd'hui, exposition des machines. — A huit heures du matin, opérations du jury des produits agricoles. — De huit heures du matin à quatre heures de l'après-midi, réception et classement des animaux. — Entrée du public : de huit heures du matin à six heures et demie du soir. Prix : un franc.

Les Membres du Jury

Voici les noms des membres du jury qui ont été désignés par le ministère de l'agriculture pour la proposition des récompenses :

1re DIVISION.—ANIMAUX REPRODUCTEURS

Espèce bovine

1re section. — Race Flamande (mâles 1re et 2e sections). — MM. Viseur, sénateur du Pas-de-Calais ; Mélantois, à Gondecourt ; G. Borrée, à Epinoye ; G. Poilé, à Lons ; O. Foconnier, à Groffiers ; P. Dordin, à Hellemmes-lez-Lille.

2e section. — Race flamande (mâles 3e section et femelles 1re, 2e et 3e sections). — MM. A. Potié ; Beharelle, à Neux-les-Mines ; Decrombecque, à Hersin-Coupigny ; Demarolle, à Neuville-Saint-Amand ; Wamaere, à Armbouts-Cappel ; Maipeaux, à Berthonval ; Flament, à Fonches.

3e section. — Race flamande (femelles de la 4e section et variétés dérivées de la race flamande). — MM. Clayes, à Bergues ; Pontfort, à Boyelles ; J. Ladeé, à Seclin ; B. Parmentier, à Saint-Omer ; Andrieu, vétérinaire à Beauvais ; Leymaire, Pandelet ; P. Labruyère, à Béthune.

4e section. — Race normande (mâles). — MM. E. Lebas, à Octeville ; Cagniard, à Périer-sur-la-Dan ; Alfred Gillet, à Bonneuil-sur-Marne ; Corbière, à Nonant-le-Pin ; Lormier, à Rouen ; Juhel, à Saint-Hilaire-Petitville ; Guibourg, à Esquires près Séez.

5e section. Race normande (femelles). — MM. R. Berge, à Saint-Maurice-d'Etelan ; Mottotte-Boisville, à Valognes ; Gueudon, à Louvigny ; Croix fils, à Mesnil-Evreux ; Monfiliatre, à Ecos ; Manoury, à Saint-Lô ; A. Godart, à Cherbourg.

6e section. Race hollandaise. — MM. Fagot, sénateur des Ardennes ; L. Roland, à Berbery ; E. Macarez, à Henichin ; Dupont, à Légliantiers ; Darsine, à Saint-Amand-les-Eaux ; P. Debuchy, à Noyelles-les-Seclin ; G. Gobreau, à Saint-Farjeux.

7e section. Race blonde du département du Nord. — MM. Morcrette-Ledieu, à Cambrai ; Coquelle, à Maretaing ; Cantineau, à Englefontaine ; E. Denaix, à Louvignies-les-Quesnoy ; Monsarrat, à Lille ; Manniez, à Raimbeaucourt ; F. Desprez, à Cappelle.

8e section. Race Durham, race Jersiaise, races laitières diverses. — MM. Huot, à Saint-Léger ; E. Chevalier, à Villers-sur-Auchy ; Bonduel, à Sainghin-en-Mélantois ; Bechet, à Barenton ; Minet, à Wailly-Beaucamp ; Zedde, à Mouzon.

Espèce ovine

9e section (Mérinos, 1re et 2e catégories). — MM. Cotte, directeur de la Bergerie de Rambouillet ; Laureau, à Orsay ; Lemoine, à Lessart ; Deliry, à Montémefroy ; P. Ferté, à Coucy-la-Ville ; L. Lévêque, à Oulchy-le-Château.

10e section (Dishley mérinos). — MM. Bachelier, à Mormant ; Petit, à Etrépagny ; Buffet, à Saint-André-de-l'Eure ; Triboulet, à Assainvillers ; Yinet, sénateur d'Eure-et-Loir; E. Rochette, à Rouen.

11e section (Races boulonnaise, de la Charmoise, françaises diverses, races étrangères à laine longue et à laine courte). — MM. Bricout, à Inchy-en-Artois ; Perrin, à Bellancourt ; H. Bachelet, à Vaulx-Vraucourt ; Cochart père, à Charleville.

Espèce porcine

12e section (espèce porcine). — MM. Tandart, à Bersée ; Sandrart, Wagnonville ; Herbert père, à Lagny ; H. Petit, à Promenteau.

Animaux de basse-cour

13e section. — Coqs et poules (1re catégorie de la 1re et de la 2e classe). — MM. Voitellier, à Paris ; Lemoine, à Croans ; De la Serre, à Bondues ; J. Lamy, à Saint-André-lez-Lille ; Guilbert, à Gaillon ; Marois, à Versailles.

14e section (animaux des 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, et 7e catégories des 1re et 2e classes. — MM. Fontaine, à Maisons-en-Barœul ; A. Danchin, à Lille ; D'Adhémart, à Clamart ; Bréchemin, à Saint-Maur ; Deblaton, à Condé-sur-Escaut ; Scelle, ancien mandataire aux Halles, à Paris.

2e DIVISION. — PRODUITS AGRICOLES

15e section. — Produits de laiterie et 1re, 2e, 3e catégories des produits divers. — MM. Degné, mandataire aux Halles de Paris ; Hiver, inspecteur régional du service des fraudes, à Paris ; Herson, négociant à Paris ; Bonn, à Lille ; Regnier, à Avesnes ; F. Mercier, à La Cappelle ; Jennepin, à Anvillers ; G. Paul, à Etreungt ; Baudoin, président de la Chambre des mandataires aux Halles, à Paris ; Heran, agriculteur à Olissery ; P. Guérault, à La Fère-Champenoise ; Menu, à Lille ; Perche, à Lille ; Pneys, à Lille ; Vuaflart, à Arras ; Crépelet, à Paris.

16e section. — Horticulture. — MM. Le Moinier, à Lille ; Saint-Léger, à Lille ; Deltour, à Cambrai ; Perronae, à Berthonval ; Désormeaux, à Paris.

17e section. — Produits divers (4e et 10e catégories). — MM. Labrierre, à Argenteuil ; Guillour, à Meaux ; Guillon, à Paris ; F. Baeuw, à Nordpeene ; H. Estyle, à Condé-sur-Escaut ; Delatouche, inspecteur principal des services commerciaux de la Compagnie du Nord ; E. Salomon, à Thomery ; Mairie, à Lille ; Robert-Aubert, à Saint-Just ; Gustave Roussel, à Pontoise ; Dubernard, à Lille ; Tondelier, à Le Cateau.

18e section. — Vins et eaux-de-vie. — MM. Félix Jacquet, à Paris ; De l'Escale, à Paris ; E. Didier, à Saint-Denis ; H. Morel, à Parc-Saint-Maur ; Emile Cordonnier, à Lille ; Marlin, à Paris ; L. Bidon, à Carbon-Blanc.

Les certificats de garantie

A l'occasion du concours national agricole, il est rappelé aux exposants que la délivrance des certificats de garantie institués par la loi du 13 avril 1908 pour les inventions brevetables et les dessins et modèles sera assurée, conformément aux dispositions du décret du 17 juillet 1909 par les soins de la préfecture du département du Nord.

Les intéressés devront y déposer leurs demandes avant la clôture de l'exposition.

La demande devra être accompagnée : 1. D'une inscription exacte des objets à garantir et, s'il y a lieu, de dessins de ces objets ; 2. D'une attestation descriptive signée du commissaire de l'exposition constatant que les objets pour lesquels la protection temporaire est requise sont réellement et régulièrement exposés.

L'exposant pourra remettre la description et, s'il y a lieu, le dessin de ces objets, au commissaire général du concours. Ces pièces seront ensuite adressées par l'exposant avec l'attestation à la préfecture.

La Musique du 43e donnera des concerts les 2, 3, 4 et 5 juin prochain, de 4 à 5 heures sur le kiosque du Rond-Point de l'Esplanade, à l'occasion du Concours national agricole. Par suite les concerts que cette musique devait donner les 2 et 5 juin au Jardin Vauban et le 4 juin à l'Hôpital militaire n'auront pas lieu.

Le Ministre de l'Agriculture A LILLE

Pour les lecteurs que cette nouvelle peut intéresser, annonçons que M. Ruau, ministre de l'Agriculture, viendra à Lille, jeudi, à l'occasion du concours agricole.

Il ne restera chez nous que quelques heures.

Un lunch lui sera offert à l'hôtel Delannoy.

A quatre heures, le ministre reprendra la route de Paris.

Le ministre ne pouvait venir dimanche, étant, paraît-il, retenu à l'inauguration de la section française de l'Exposition de Bruxelles et au banquet qui lui est offert par les souverains belges.

Il viendra donc à Lille, jeudi ; mais il a manifesté le désir qu'ici, en raison du deuil du « Pluviôse », aucun banquet n'ait lieu. Il se contentera d'un lunch intime.

Très bien. Mais, à Bruxelles, le ministre français n'est donc plus en deuil ?

LE SUCRE BÉGHIN
se reconnaît à sa blancheur, à sa forme régulière

COUR D'APPEL DE DOUAI

LA RESPONSABILITÉ DES AUTOMOBILISTES

Devant la Cour d'appel de Douai ont comparu lundi M. et Mme Werry de Hults et leur fils, propriétaires à Neuilly-sur-Seine, qui avaient été précédemment jugés par le tribunal correctionnel de Montreuil-sur-Mer.

Le 16 août 1908, le fils Werry de Hults conduisait une automobile sur la route de Montreuil. Ses parents se trouvaient dans la voiture.

L'auto tamponna un charpentier, M. Dhaleine, de Raimbeauvel, qui fut grièvement blessé, et, au lieu de s'arrêter, les automobilistes prirent la fuite, aggravant ainsi leur culpabilité.

On ne sut que longtemps après l'accident quels en étaient les auteurs.

Ils furent traduits en correctionnelle et condamnés, le fils à quatre mois de prison sans sursis et 200 francs d'amende, le père à un mois sans sursis, la mère à deux mois sans sursis. Les époux Werry de Hults furent en outre, condamnés à payer à Dhalaine une indemnité de 4.000 francs et une pension annuelle et viagère de 725 francs.

Ils faisaient appel, lundi, à Douai.

Me Decori a plaidé pour eux, Me Simon Jacquin pour la victime. M. Gros, avocat-général, a demandé la confirmation pure et simple du jugement.

L'arrêt de la Cour sera rendu le 7 juin.

Un cycliste douaisien renversé par un auto A Paris

Paris. — Venu à Paris pour participer à une course, Jules Plancks, coureur cycliste à Douai, a été renversé boulevard de Courcelles par un auto, et transporté à l'hôpital Banjon. Son état est grave.

L'Immense Incendie DE BOULOGNE-SUR-MER

Voici quelques détails sur l'immense incendie que nous annoncions hier :

Les docks de la maison Mory et Cie étaient installés rue d'Alger et comprenaient un vaste bâtiment de trois étages, sur mille mètres carrés, une annexe dans la cour, de vastes hangars couverts en pannes.

Ces docks sont entourés d'immeubles.

Lundi, vers une heure de l'après-midi, M. Cognel, chef mécanicien, sortait de chez lui lorsqu'il aperçut un tourbillon de flammes, que le vent rabattait dans la rue, et qui s'élevait des magasins Mory.

Il fit prévenir aussitôt les pompiers, dont une compagnie accourut au pas gymnastique.

Le sauvetage des fûts d'huile, de pétrole, des balles de liège, de déchets, des magasins voisins, commença en même temps qu'arrivaient les pompes de l'Ibis, celles de la douane, de la Compagnie du Nord, qui étaient mises en batterie.

A trois heures et demie, le bâtiment principal était complètement embrasé. Les flammes s'élevaient à une hauteur prodigieuse et étaient rabattues par le vent, avec un tourbillon de fumée qui traînait portait au loin des flammèches embrasées.

La chaleur était telle qu'on ne pouvait plus approcher.

La police et la gendarmerie faisaient évacuer la rue d'Alger et refoulaient les curieux sur le quai du Bassin.

Ordre fut ensuite donné d'évacuer les maisons voisines.

L'aspect est, dès lors, de plus en plus terrifiant. De longues flammèches emportées par le vent vont tomber sur des wagons de charbon, quai du Bassin, sur des balles de déchets sauvées, qui prennent feu.

Des morceaux de manille enflammés sont transportées jusque sur le quai Gambetta.

Quai Chanzy, près de la gare Maritime, les flammèches communiquent le feu à une vingtaine de balles de papier.

Les ouvriers de la Compagnie Bennett les isolent et dirigent sur elles des torrents d'eau.

Tout à coup le toit du magasin s'effondre à l'intérieur. Une gerbe de flammes s'élève à une hauteur extraordinaire.

Le feu est enfin circonscrit entre les grands murs du bâtiment.

A quatre heures on est maître du feu.

LES DÉGATS

Du bâtiment il ne reste que les quatre murs qui menacent ruine. Des marchandises, une vingtaine de machines agricoles seules ont pu être sauvées.

Les pertes sont énormes.

La maison Mory et Cie avait en magasin : 3.000 sacs de sucre de 100 kilos ; 200 machines agricoles ; 4000 kilos de cordages des Corderies Boulonnaises ; 100 caisses de chaussures de fabrication anglaise, des balles de manille, une énorme quantité de ciment en fûts et en sacs.

Les pertes sont évaluées approximativement à 800.000 francs, tant pour les marchandises que pour le bâtiment.

Le tout est assuré à plusieurs Compagnies d'assurances.

LILLE

DISPARITION d'un apprenti-cordonnier

Les nouvelles recherches entreprises mardi le long du canal pour retrouver le jeune Albert Hennet n'ont donné aucun résultat.

Néanmoins ces recherches seront chaque jour renouvelées, car l'on croit de plus en plus que l'enfant s'est noyé en voulant baigner son chien.

Un cycliste est chargé à la première heure de longer les bords du canal jusqu'à Wambrechies. Si Albert Hennet s'est noyé il doit, avons-nous dit, remonter à la

Cours du 31 mai 1910. — Roubaix-Tourcoing

MOIS	COTE Précédt	COTE 6 h. 30 Roubaix	COTE de 6 h. 1/2 Tourcoing	CLOTURE Acheteur	CLOTURE Vendeur
Mai	—	—	6 32 1/2	6 30	—
Juin	6 35	6 27 1/2	6 27 1/2	—	—
Juillet	6 30	6 22 1/2	6 22 1/2	6 20	6 21/2
Août	6 25	6 22 1/2	6 22 1/2	6 20	—
Septemb	6 20	6 17 1/2	6 17 1/2	—	—
Octobre	6 12 1/2	—	—	—	—
Novembr	6 07 1/2	—	—	—	—
Décembr	6 02 1/2	—	6 02 1/2	5 97 1/2	6 00
Janvier	5 97 1/2	5 95	5 95	—	5 95
Février	—	—	—	—	—
Mars	—	—	—	—	—
Avril	—	—	—	—	—
Vente	180.000 k.				

Anvers Type B	Précédt	Jour
	6 20	6 20
	6 15	6 15
	6 10	6 10
	6 05	6 05
	5 97 5	5 97 5
	5 95	5 95
	5 90	5 87
	5 85	5 85
	5 80	5 80
	5 75	5 75
	5 72 5	5 70
Vente	75.000 k. Calme	

Le Hâvre

MOIS	MÉRINOS Côte 5 h. 45 Précédt	Jour	CROISÉES Côte 5 h. 4 Précédt	Jou	COTONS Cote de 4 h. Précédt	Jour	CAFÉS Cote de 5 h. Préc.	Jour
Cour